

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 06 juillet 2015
En salle des séances

Le conseil municipal se réunit sous la présidence de Monsieur le Maire, Henri-Francis DUFOUR. Il est procédé à l'appel des présents. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer, conformément à l'article L. 2121-17 du CGCT.

Madame Renée BARTHES donne procuration à Monsieur Gérard MARTIN
Madame Barbara KUBICKI donne procuration à Madame Fabienne NADOR
Madame Danielle NIMETZ donne procuration à Madame Zohra REKIBI
Madame Séverine ZELLER donne procuration à Madame Emilie FERRANT
Madame Sandrine FONTAINE donne procuration à Monsieur Patrick WALTER
Monsieur Patrick BIDOT donne procuration à Monsieur Henri-Francis DUFOUR
Monsieur Pierre ROSSETTO donne procuration à Monsieur Guy BIGANZOLI

Madame Emilie FERRANT est désignée secrétaire de séance

1/ Compte rendu de la séance du 15 juin 2015

Sur proposition de Monsieur Henri-Francis DUFOUR, Maire

Après délibération,

Le conseil municipal à l'unanimité

ADOpte le compte rendu de la séance du 15 juin 2015

2/ Bilan de la concertation et approbation de la modification simplifiée du POS

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé d'engager une modification simplifiée du plan d'occupation des sols pour modifier ponctuellement le règlement de la zone UYa correspondant à la zone artisanale du Bois Dessous.

Pour que chacun puisse prendre connaissance du projet de modification et éventuellement exposer ses remarques, ainsi que l'exposé des motifs ont été mis à disposition du public en vue de lui permettre de formuler des observations du 1 au 30 juin 2015.

Une observation a été portée au registre des remarques. Elle porte essentiellement sur la forme du dossier présenté : manque de photos, couleur peu lisible, imprécision quant à l'état des lieux des espaces concernés par la modification, pas d'espace dédié dans la mairie pour prendre connaissance du dossier et gêne causée, suggestion pour une mise en ligne du dossier présenté.

Il n'y a pas lieu de prendre en compte ces éléments pour les intégrer dans le dossier de POS modifié.

Par ailleurs, la chambre interdépartementale d'agriculture ainsi que le Syndicat Mixte SCOT Nord Doubs ont fait connaître à la commune leurs avis favorables sur le projet et le Conseil Départemental a fait savoir que le projet n'appelait pas de remarques particulières.

Aussi, le conseil municipal est invité à approuver la modification simplifiée du POS telle qu'annexée.

Conformément aux articles R 123-24 et R123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie et mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Adopté à l'unanimité

3/ Obligation de soumettre les ravalements de façades à autorisation

Monsieur le Maire expose aux membres de l'Assemblée que le décret n° 2014-253 du 27 février 2014 est venu modifier le Code de l'urbanisme, dispensait à compter du 1^{er} avril 2014 certains travaux de toute formalité, dont notamment les travaux de ravalement, en dehors des cas prévus à l'article R.421-17-1 du Code de l'urbanisme.

Toutefois l'article R.421-14-1 du code de l'urbanisme, précité, prévoit la possibilité, pour le Conseil Municipal, de décider de soumettre les travaux de ravalement à autorisation.

Considérant que les façades participent à la qualité de l'espace urbain et du cadre de vie,

Considérant la volonté communale d'agir contre la pollution visuelle,

Considérant le dispositif de subventionnement mis en œuvre par la commune sur l'ensemble des zones du Plan d'Occupation des Sols d'encourager les ravalements de façades de qualité dans ces zones,

Il est donc proposé au conseil municipal de soumettre à autorisation les travaux de ravalements de façades dans l'ensemble des zones du POS.

Vu l'article R. 421-2 du code de l'urbanisme,

Vu l'article R. 421-17 du code de l'urbanisme,

Vu l'article R. 421-17-1 du code de l'urbanisme,

Vu le Plan d'Occupation des Sols de la Commune de Vieux-Charmont,

Vu la convention conclue avec le coloriste de Pays de Montbéliard Agglomération,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés,

APPROUVE les propositions qui lui sont faites,

DECIDE de soumettre les travaux de ravalement de façades sur l'ensemble des zones du POS de la Commune de Vieux-Charmont.

4/ Questions diverses

Monsieur le Maire informe :

- réunion publique en présence de Néolia sur les nuisances liées aux corvidés le 8 juillet à 18h en Mairie.
- le quartier des hauts bois est quasiment terminé ; un verger participatif à la limite entre le quartier et Grand-Charmont va être mis en place.
- repas le 26 juillet à RJJ organisé par les « vieux carbus mandubiens »
- le recrutement du policier municipal est en cours. De nombreuses candidatures, quatre personnes reçues en entretien le 29 juin. Le choix se fera sur deux candidats aux profils différents mais très intéressants.

-Madame Zohra REKIBI :

- révision du permis de conduire : quatre séances de 15 euros entre le 14 octobre et le 4 novembre.(les mercredis de 9h30 à 11h30)
- atelier gym mémoire en novembre.

-Monsieur Rémy WIGNO demande quelle est la durée de dysfonctionnement des feux tricolores au carrefour du temple. Monsieur le Maire informe que les dégâts sont plus importants que prévu et que le remplacement de la carte mère est nécessaire. La situation devrait être rétablie dans les meilleurs délais.

-Monsieur Guy BIGANZOLI : le marché du soir, malgré une température excessive, a attiré de nombreuses personnes. Monsieur BIGANZOLI remercie chaleureusement tous les adhérents des associations ainsi que les élus présents, pour leur participation.

-Madame Annie BERNIER demande si nous avons reçu un avis du Conseil Général à propos de la limitation d'une partie de la rue de Belfort à 30km. Monsieur le Maire répond qu'à ce jour, le Conseil Général ne s'est pas prononcé. Madame BERNIER demande également si une réflexion relative à une charte sur l'affichage public ne pourrait-elle pas être engagée.

-Monsieur Guy FRANÇAIS :

- le permis de construire de la restauration scolaire a été délivré
- l'appel d'offre pour la création d'une piste cyclable et autres aménagements rue de l'Epine, rue d'Es Coutey a été lancé.

-Madame Fabienne NADOR fait le bilan des conseils d'écoles élémentaire et maternelle.

Madame NADOR rappelle qu'une inscription est obligatoire lorsqu'un élève passe de la grande section maternelle au CP.

Les équipes enseignantes restent les mêmes pour la rentrée.

-Monsieur Gérard MARTIN remercie également toutes les personnes présentes aux dernières manifestations (fête de la musique/ nocturne cycliste et marché du soir).

Prochaine manifestation : le 14 juillet

Madame Annie BERNIER s'interroge sur la place prise par la fête de la musique au détriment de la course cycliste. Monsieur MARTIN précise que ce sont deux

manifestations bien différentes et toutes les personnes intéressées par la course peuvent la suivre sans difficulté en se rapprochant de la ligne d'arrivée.

-Monsieur Patrick WALTER : le Vieux-Charmont Infos est en cours de finalisation.

Séance levée à 21h15

Noms Prénoms	Présents	Absents excusés	Signatures
DUFOUR Henri-Francis, Maire	X		
FRANCAIS Guy 1^{er} Adjoint	X		
REKIBI Zohra, 2^{eme} Adjointe	X		
WALTER Patrick, 3^{eme} Adjoint	X		
NADOR Fabienne, 4^{eme} Adjointe	X		
MARTIN Gérard, 5^{eme} Adjoint	X		
FERRANT Emilie, 6^{eme} Adjointe	X		
BIDOT Patrick, 1^{er} Conseiller Municipal Délégué		X	Donne procuration à Monsieur Henri-Francis DUFOUR
BIGANZOLI Guy, 2^{eme} Conseiller Municipal Délégué	X		
BARTHES Renée		X	Donne procuration à Monsieur Gérard MARTIN
BERNIER Annie	X		
FAURE Etienne	X		
FONTAINE Sandrine		X	Donne procuration à Monsieur Patrick WALTER
HUG Loris	X		
KUBICKI Barbara		X	Donne procuration à Madame Fabienne NADOR
LENZI Yves	X		
NIMETZ Danielle		X	Donne procuration à Madame Zohra REKIBI
ROSSETTO Pierre		X	Donne procuration à Monsieur Guy BIGANZOLI
SONNET Isabelle	X		
WIGNO Rémy	X		
ZELLER Séverine	X		Donne procuration à Madame Emilie FERRANT